



## Agir contre le harcèlement

publié le 17/07/2017

Mardi 26 novembre 2013, le ministère de l'Education nationale a lancé la nouvelle campagne "Agir contre le harcèlement à l'école". Comme prévu dans le rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, cette campagne poursuit de nouveaux objectifs de sensibilisation et d'accompagnement des personnels dans la prévention et le traitement des cas de harcèlement à l'école.

Voici le lien vers le site spécifiquement créé par le ministère de l'Education nationale :

<http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/> 



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**